

UN

PARTENAIRE

GAGNANT

POUR LA

JEUNESSE

Mémoire portant sur les consultations particulières
dans le cadre du projet de loi n° 139

Octobre 2017

Coordination

Alexandre Soulières
Directeur général du RCJEQ

Rédaction

Rudy Humbert
Conseiller – Entrepreneuriat, bénévolat et volontariat

Révision

Gilles Levasseur

Me[m]moire de[m]pose[m] dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n[°]139 de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec.

Octobre 2017

De[m]p[ô]t légal – Bibliothèque et Archives nationales du Que[m]bec, 2016

ISBN 978-2-9815936-3-4 (PDF)

Table des matières

Introduction.....	5
Les carrefours jeunesse-emploi, organismes incontournables.....	6
Le RCJEQ, un réseau d’experts.....	6
La mobilité et l’insertion socioéconomique des jeunes.....	8
La mobilité, un outil d’insertion.....	8
Le développement des régions.....	9
Le RCJEQ et LOJIQ, une relation durable et significative pour les jeunes	10
Vocation en art.....	10
Eldorado.....	10
Segunda Suerte.....	12
El Paso.....	12
Fabrik à Déclik.....	13
Un partenariat unique pour les jeunes français et québécois.....	13
La loi 139, un levier puissant au service des jeunes et des synergies entre les CJE et LOJIQ.....	15
L’engagement citoyen, au cœur de la société québécoise.....	16
Le volontariat comme projet de société.....	16
Les retombées de l’engagement.....	17
Le Créneau carrefour jeunesse.....	19
LE RCJEQ et LOJIQ, un partenariat gagnant pour l’engagement jeunesse.....	20
Ouvrir le champ des possibles.....	21
Définir un statut juridique du volontaire.....	21
La mobilité pour les nouveaux arrivants.....	22
La complémentarité et l’innovation sociale.....	23
Conclusion.....	24
Recommandations.....	26

Introduction

Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ) et les carrefours jeunesse-emploi (CJE) sont fiers de contribuer à la consultation sur le projet de loi n° 139 regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse.

La mobilité occupe une place prépondérante dans l'insertion socioéconomique des jeunes, et c'est pourquoi nous travaillons depuis de nombreuses années en collaboration avec notre partenaire, Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ). Conjointement, nous avons réalisé de nombreux projets qui ont été transformateurs pour les jeunes du Québec.

Nous sommes d'avis que le projet de loi n° 139 nous permettra de multiplier les occasions pour les jeunes d'atteindre leur plein potentiel et d'approfondir nos liens avec LOJIQ pour les jeunes du Québec. Nous croyons qu'il est important de mettre l'accent sur l'accès, la participation et la contribution de tous à la mobilité, puisque c'est avec la participation et l'implication de chacun que nous pourrions assurer le développement et le rayonnement du Québec ici et ailleurs.

Dans le présent mémoire, nous vous présenterons les CJE, le RCJEQ ainsi que plusieurs projets de mobilité qui sont réalisés dans les CJE en collaboration avec LOJIQ. Par leurs actions et leurs projets, les CJE misent sur la diversité, la mixité et la complémentarité. Aucun jeune n'est laissé de côté et les projets s'adaptent à la réalité de chacun d'eux.

Le projet de loi n° 139 apportera certaines modifications au mandat de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse ainsi que des modifications de concordance à quelques lois et règlements pour tenir compte de ce regroupement. Le projet de loi contient aussi des dispositions transitoires permettant la continuation des activités des organismes regroupés au sein de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse.

Dans ce mémoire, nous souhaitons mettre l'accent sur la modification de l'article 3 de la Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (chapitre O-5.2) : « L'Office a pour mission, dans la mesure et aux conditions déterminées par le ministre, de développer les relations entre les jeunes de toutes les régions du Québec ainsi que les relations entre ces jeunes et ceux des autres provinces

et des territoires du Canada, de la communauté française de Belgique, des Amériques et des autres territoires et pays que le ministre lui indique et qui ne sont pas couverts par l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Ces relations ont pour objet de favoriser chez ces jeunes la connaissance mutuelle de leur culture respective, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif, et de susciter le développement de réseaux. »

Si le projet de loi est adopté, LOJQ aura désormais la capacité d'intervenir au Québec et au Canada, et cet organisme pourra compter sur la collaboration du RCJÉQ afin que les expertises en mobilité, en développement local et en insertion socioéconomique des jeunes permettent à chaque jeune du Québec d'atteindre son plein potentiel.

Les carrefours jeunesse-emploi, organismes incontournables

Les CJE accompagnent les jeunes adultes de 16 à 35 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et économique, en les aidant dans leur cheminement vers l'emploi, un retour aux études ou le développement d'un projet d'entrepreneuriat, de bénévolat et de volontariat. Les services et activités visent l'amélioration des conditions de vie générales des jeunes.

L'approche d'intervention des carrefours jeunesse-emploi tient compte du jeune dans toute sa globalité. Le CJE est un milieu de vie, un lieu où les jeunes sont acceptés tels qu'ils sont et où on croit en eux. Ils y apprennent les bases de la vie active et y sont accompagnés tout au long de leur cheminement vers l'autonomie.

Les CJE sont des organismes issus de leur milieu, vecteur d'innovation sociale, qui travaillent de concert avec leurs nombreux partenaires locaux autant dans le domaine de l'employabilité, la persévérance scolaire, l'entrepreneuriat, l'engagement citoyen, la santé et les services sociaux. De concert avec leur communauté, ils contribuent à construire un filet de sécurité autour des jeunes à risque de décrochage et permettent à chacun d'atteindre son plein potentiel.

Le RCJÉQ, un réseau d'experts

Le RCJÉQ a pour mission de regrouper, soutenir et représenter les CJE afin de développer, promouvoir et défendre, avec ses membres, des orientations

adaptées aux besoins issus des communautés locales, et ce, en vue de favoriser l'autonomie personnelle, sociale, économique et professionnelle des jeunes adultes.

Collaborer avec le RCJÉQ, c'est aussi compter sur un réseau structurant pour la réalisation des actions sur tout le territoire québécois par l'entremise de ses 81 membres et de son réseau de partenaires diversifiés, ce qui favorise la complémentarité et la continuité des services ainsi que la concertation de tous les acteurs jeunesse en vue du développement du plein potentiel des jeunes.

La mobilité et l'insertion socioéconomique des jeunes

La mobilité, un outil d'insertion

La participation sociale et la mobilité sont des facteurs déterminants pour l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes. En effet, ces facteurs permettent d'agrandir le réseau social ou le volume de capital social des candidats, augmentant d'autant leurs possibilités de trouver un emploi de qualité.¹

Chaque année, au Québec, plusieurs centaines de jeunes décident de partir à la découverte du monde par l'entremise des différents programmes d'expérience internationale. Il apparaît que le vécu de telles expériences a des effets significatifs sur l'orientation et le développement socioprofessionnel des jeunes qui y participent. Les organismes de coopération internationale, en partenariat avec certains programmes gouvernementaux, sont les principaux instigateurs de ces occasions. À titre d'exemple, on peut citer les stages d'initiation à la solidarité internationale, les chantiers communautaires, les projets d'échange interculturel et les stages internationaux pour jeunes professionnels. La majorité de ces projets s'adressent à un certain profil de jeunes : étudiants postsecondaires, jeunes diplômés, jeunes professionnels et jeunes engagés.

Depuis quelques années, on observe une certaine diversification des organisations qui réalisent de telles expériences. Parmi ces organisations se démarquent les CJE, qui concrétisent des projets à l'étranger avec des jeunes vivant des difficultés d'insertion socioprofessionnelle. L'intérêt de ces projets est qu'ils permettent la mobilité internationale à des jeunes qui sont généralement exclus des programmes. Ceux-ci ne sont ni étudiants, ni diplômés, ni professionnels et très peu engagés. À la lecture des effets de ces expériences, on constate les bienfaits qu'ils apportent sur les plans du développement de la confiance en soi, de la construction identitaire, de l'*empowerment* individuel, de la sociabilité ainsi que du désir d'engagement. Tous ces aspects sont également identifiés par les intervenants des CJE

¹ Frédéric Deschenaux et Claude Laflamme. *Participation sociale et mobilité géographique : gage d'une insertion professionnelle de qualité?* Lien social et Politiques 51 (2004): 39–48. DOI : 10.7202/008868ar

comme étant des éléments qui favorisent directement l'insertion des jeunes adultes.²

Le développement des régions

« À travers la migration, les jeunes acquièrent leur autonomie, développent leur indépendance financière et construisent leur propre identité. Leur départ est également salutaire pour les régions elles-mêmes, car ils vont faire d'autres apprentissages, se former notamment dans des domaines inexistantes ici et développer de nouvelles idées qu'ils vont rapporter avec eux ensuite. Selon moi, le défi n'est pas de les empêcher de partir, mais de s'assurer qu'ils reviennent. »³

Plusieurs études menées auprès de jeunes Québécois vivant toujours dans leur localité d'origine ont montré que la faiblesse du sentiment d'appartenance était l'un des principaux facteurs susceptibles de provoquer leur exode.⁴ Présentement, le développement des moyens de transport et de communication, ainsi que l'interconnexion grandissante entre le local et le global remettent en question le sens du territoire comme lieu d'appartenance identitaire. Conséquemment, si les jeunes éprouvent un sentiment d'appartenance envers leur lieu d'origine et d'accueil, leur expérience de la mobilité régionale peut alors avoir un impact important sur leur rapport à l'espace.

L'OCDE précise également que « les jeunes vivant en zone rurale ou isolée (...) sont pénalisés par rapport à ceux des zones urbaines sur le plan de l'accès à l'information, des conseils qu'ils peuvent recevoir, des infrastructures à leur portée et des débouchés qui s'offrent à eux, et sont dès lors plus enclins à travailler dans le secteur informel. »⁵.

Afin d'encourager une occupation dynamique du territoire québécois, les projets développés avec les jeunes des régions doivent s'ancrer dans une perspective de développement local et bénéficier de l'appui du milieu, et par

² Duchaine, Sophie (2006). *L'expérience internationale et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes; mémoire*. Mémoire. Gatineau, Université du Québec en Outaouais, Département des sciences sociales, 146 p.

³ Nolet, Renée. *Partir pour mieux revenir*. *Convergences*, vol. 5, n° 3, février 2003, p. 17 à 20.

⁴ Stéphanie Garneau, *La mobilité géographique des jeunes au Québec : la signification du territoire*. *Recherches sociographiques* 441 (2003) : p. 93–112. DOI : 10.7202/007192ar

⁵ Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2015 Les jeunes, les compétences et l'employabilité: Les jeunes, les compétences et l'employabilité

conséquent des CJE, car nous disposons d'une expertise et d'une implantation locale et régionale, et ce, dans l'ensemble de la province. Ainsi, les CJE pourront maximiser les retombées en termes d'acquisition de nouvelles expertises favorables au développement des régions, de perfectionnement de la main-d'œuvre au regard des besoins sectoriels, d'entrepreneuriat, d'apport à la vie culturelle, etc.

Le RCJEQ et LOJIQ, une relation durable et significative pour les jeunes

Partenaires de longue date, le RCJEQ et LOJIQ ont mené conjointement de nombreux projets structurants pour les jeunes du Québec. Ceux-ci allient puissamment l'expertise de l'insertion socioéconomique des jeunes des CJE et l'expertise en mobilité de LOJIQ. Nous vous présentons ci-dessous six de ces projets.

Vocation en art⁶

Cette année, dans le cadre de *Vocation en Art*, le CJE Marguerite-d'Youville, la Ville de Boucherville ainsi que LOJIQ ont permis à quatre artistes de la relève bouchervilloise de participer à un séjour de création et d'exploration en Normandie (France).

Né au CJE Marguerite-d'Youville en 2005, *Vocation en Art* se veut une occasion par excellence pour faire briller le talent de la jeune relève artistique et surtout, de développer ce talent vers une échelle professionnelle. Il s'agit d'éveiller la vocation qui sommeille en chacun des artistes pour les amener à contribuer au développement culturel et artistique de nos régions.

Eldorado⁷

Le projet *Eldorado* est une activité d'initiation à la coopération internationale qui s'inscrit dans une mission éducative et sociale. Initié en 2003 par le CJE de Shawinigan, de Trois-Rivières/MRC des Chenaux et LOJIQ, ce projet inscrit les participants dans une démarche active de retour aux études.

⁶ <http://www.lareleve.qc.ca/vocation-art-4-jeunes-artistes-bouchervilloises-coeur-perche/>

⁷ <http://www.cjetrdeschenaux.com/fr/accueil/actualites.asp?id=58>

Afin de démontrer l'impact significatif du projet sur les participants, les deux organisations ont mené un sondage qui a démontré que 76 % des participants sont aujourd'hui actifs.

Il est à noter que 143 anciens participants, sur une possibilité de 277, ont répondu à l'appel du sondage, soit plus de 50 % d'entre eux. Il s'agissait de participants provenant des 24 premiers groupes ayant complété le projet *Eldorado* depuis 2003.

Ils sont aujourd'hui en emploi, ont obtenu leur diplôme d'études secondaires, étudient pour l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou l'ont déjà obtenu et finalement, ils sont toujours aux études à l'éducation des adultes, au collégial ou à l'université. Certains de ces finissants travaillent dans des domaines tels que la charpenterie-menuiserie, les soins infirmiers, le travail social, la gestion financière informatisée, le montage de structure en aérospatiale et la psychologie.

Fait intéressant, la phase préparatoire de retour à l'école a été primordiale pour ces raccrocheurs, puisque près de 7 participants sur 10 avaient déjà tenté un retour à l'école auparavant, et ce, sans succès. De plus, la mise à niveau qu'ils effectuent durant le projet se révèle un élément fort important puisque 75 % d'entre eux affirment que celle-ci a permis d'augmenter leurs chances de réussite.

L'impact du projet *Eldorado* sur les participants se démarque également sur le plan humain. Les éléments notables mis en lumière par le sondage sont :

- 88 % des participants ayant dit avoir des difficultés à maintenir une routine de vie stable disaient ne plus vivre ce problème à la suite du projet.
- 88 % des participants qui déclaraient manquer de confiance en eux en début de projet disaient ne plus ressentir ce sentiment à la fin du parcours.
- 85 % des participants qui faisaient état de difficultés à communiquer disaient avoir résolu cette problématique avec le projet *Eldorado*.

Nul doute qu'*Eldorado* a eu un impact majeur sur la vie des participants. À la suite de leur participation, 94 % d'entre eux affirment que le projet a fait une énorme différence dans leur cheminement.

Segunda Suerte⁸

Le projet *Segunda Suerte* du CJE d'Autray-Joliette offre une autre façon de retourner sur les bancs d'école. Il propose aux participants de reprendre leurs études directement dans l'enceinte du carrefour dans le but de les mener à une diplomation, en plus de s'impliquer dans un stage de coopération, le tout en collaboration avec le Centre multiservices des Samares et LOJIQ. Ces jeunes ont alors eu l'occasion de développer des compétences favorisant leur insertion sociale et professionnelle au moyen d'une expérience de groupe et de l'engagement dans un projet collectif.

El Paso

Le projet *El Paso*, qui a été mis sur pied par le Carrefour jeunesse emploi d'Arthabaska, vise à aider des jeunes adultes éloignés du marché du travail retourner aux études ou en emploi au moyen d'une expérience positive, soit un stage communautaire de trois semaines au Mexique.

Avant le départ, les participants ont reçu une formation à temps plein de trois mois durant laquelle ils ont suivi différents ateliers : apprentissage de l'espagnol, connaissance de la culture mexicaine, développement personnel, communication, orientation, etc. Les participants ont également pu développer leurs attitudes et compétences en réalisant des activités d'autofinancement coordonnées par les responsables du projet.

Le stage communautaire au Mexique est une occasion pour ces jeunes de découvrir leur potentiel, d'apprendre à vivre en groupe et d'entrer en contact avec leurs homonymes d'une autre culture. Ils réaliseront divers travaux ciblés par la communauté d'accueil, tels que la construction de fours, la fabrication de savon à partir d'huile domestique recyclée, la fabrication de panneaux de toiture en fibrociment, des travaux de peinture dans des infrastructures municipales ainsi que la conception et l'installation de poubelles publiques.

Au retour, une semaine est allouée pour faire un retour sur leur expérience, préparer une conférence de presse et les accompagner dans la réalisation de leur plan d'action.

⁸ <http://carrefourjeunesseemploi.org/2016/10/les-jeunes-de-segunda-suerte-felicites-par-le-mouvement-desjardins/>

Fabrik à Déclik⁹

Des expériences transformatrices pour les jeunes du Québec, mais également pour les intervenants jeunesse.

Ainsi, trois employées du Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud sont parties en France cet été, à la *Fabrik à Déclik*, à Lyon, pour y vivre une expérience transformatrice. Elles ont vécu une expérience d'immersion avec des figures inspirantes et des acteurs du changement. Elles y sont allées pour s'informer des grands enjeux, débattre ensemble, proposer des solutions et passer à l'action. Elles reviennent donc avec de nouvelles idées et de nouveaux projets qui pourront être développés ici, au Carrefour jeunesse-emploi. Les intervenantes et agentes souhaitent aussi aller s'inspirer des pratiques utilisées ailleurs dans le monde pour bonifier ce qu'elles offrent ici et améliorer la manière dont elles le font. « L'objectif premier est d'aller voir ailleurs ce qui se fait et revenir ici inspirées, motivées, avec de nouvelles idées à mettre en place afin d'enrichir notre pratique auprès des jeunes », explique Jeanne Bizier, directrice générale du CJEBS.

Un partenariat unique pour les jeunes français et québécois

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), le RCJÉQ et l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) ont signé une importante convention de partenariat en faveur de la mobilité internationale des jeunes en insertion sociale et professionnelle.

Cet événement réunissant Marianne Beseme et Michel Robitaille, secrétaires généraux de l'OFQJ, Jean-Patrick Gille, président de l'UNML, ainsi que Serge Duclos, président du RCJÉQ, s'est déroulé dans les locaux de la Chambre de commerce de Paris en présence de Line Beauchamp, déléguée générale du Québec à Paris, et Dominique Restino, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

Ce partenariat exemplaire vise à soutenir et promouvoir le développement de la mobilité des jeunes entre la France et le Québec afin d'enrichir leurs compétences professionnelles et personnelles. Cette entente permettra au cours des cinq prochaines années :

⁹ <http://www.cjebeauce-sud.com/fr/archives/2017/trois-employees-du-cje-de-beauce-sud-auront-un-declik-en-france>

- de développer de projets de mobilité en insertion sociale et professionnelle;
- d'organiser des missions croisées pour les acteurs de l'insertion afin d'observer les pratiques et de renforcer les liens entre les structures.

Cette entente tripartite s'inscrit dans le cadre des politiques jeunesse des deux gouvernements qui définissent la mobilité comme un axe majeur d'insertion sociale et professionnelle de la jeunesse.

« L'UNML en France et le RCJEQ au Québec sont reconnus par leur gouvernement respectif comme des acteurs majeurs du secteur jeunesse dans l'accompagnement des jeunes adultes de leur territoire. Dans notre mission de rapprochement des jeunes française et québécoise, nous sommes heureux de permettre le partenariat avec ces deux organismes. Ensemble, nous allons faciliter la mobilité des jeunes entre nos deux territoires et les aider dans leur réussite professionnelle », a déclaré Marianne Beseme, secrétaire générale de l'OFQJ en France.

Pour sa part, le secrétaire général de l'OFQJ au Québec, Michel Robitaille, a indiqué que la Politique québécoise de la jeunesse 2030, dévoilée le 20 mars 2016 par le premier ministre du Québec, promeut la mobilité des jeunes Québécois comme une priorité afin de les accompagner dans leurs réussites. Cette volonté gouvernementale rejoint parfaitement la mission fondamentale de l'OFQJ. Nous sommes convaincus que ce partenariat offrira de nouvelles perspectives de mobilité pour les jeunes accompagnés par les carrefours jeunesse-emploi et les missions locales » a également indiqué le secrétaire général de l'OFQJ au Québec, Michel Robitaille.

« La mise en place de politiques gouvernementales ambitieuses pour la mobilité des jeunes Français et Québécois est une opportunité unique pour nos trois organisations de promouvoir et développer la mobilité des jeunes accompagnés dans chacune de nos structures. De nombreux échanges bilatéraux existent déjà entre les missions locales et les CJE, nous sommes donc convaincus que la signature de ce partenariat consolidera les relations entre les membres de nos organisations respectives en renforçant les liens avec les OFQJ québécois et français » a poursuivi le président du RCJEQ, Serge Duclos.

« L'établissement de ce partenariat franco-québécois et tripartite est unique en son genre et démontre l'attractivité réciproque de nos territoires pour la

jeunesse. La présence de l'UNML, du RCJÉQ et de l'OFQJ, organismes reconnus, au sein d'une même entente de partenariat démontre bien la volonté de développer la mobilité des jeunes Français et Québécois afin de les accompagner dans leur développement et réussite personnelle. Notons également que les liens déjà établis entre les missions locales et les carrefours jeunesse-emploi ne seront que renforcés par ce partenariat » a conclu Jean-Patrick Gille, président de l'UNML

La loi 139, un levier puissant au service des jeunes et des synergies entre les CJE et LOJIQ

La possibilité pour LOJIQ d'intervenir en sol québécois multipliera les occasions de développer nos programmes respectifs et ainsi offrir aux jeunes un maximum de leviers. En effet, l'ensemble des programmes de LOJIQ peuvent se déployer en complémentarité avec les services déjà offerts par les CJE en y ajoutant un volet mobilité au Québec.

Ainsi, nous pourrions déployer conjointement le volet développement de carrières en favorisant le rayonnement artistique et culturel, le développement d'expertises et des stages pratiques en milieu de travail.

Nous collaborerons dans le domaine de l'entrepreneuriat afin de favoriser le développement de la culture entrepreneuriale, le développement d'affaires et le mentorat.

Nous poursuivrons les projets étudiants en lien notamment avec la persévérance scolaire.

Nous approfondirons nos démarches d'insertion socioprofessionnelle au moyen de stages d'insertion et de chantiers collectifs.

Enfin, comme nous le détaillerons dans la prochaine section, nous développerons le volet engagement citoyen comme outil pour le développement des jeunes et des communautés.

L'engagement citoyen, au cœur de la société québécoise

Le volontariat comme projet de société

Le projet de loi n° 139 ouvre la voie aux jeunes âgés de 18 à 29 ans afin qu'ils réalisent des projets de volontariat dans des projets d'utilité collective dans toutes les régions du Québec et, éventuellement, ailleurs dans le monde. Dans le cadre du programme, des organismes sans but lucratif (notamment les CJE, qui développent une expertise sur le modèle québécois du volontariat) et des individus seront appelés à présenter des projets de volontariat afin de permettre aux jeunes qui y participent de recevoir une allocation financière pour leur contribution au développement durable des communautés.

En cette période de globalisation et de changements constants, le monde devient de plus en plus petit, interdépendant et complexe. Le volontariat est l'un des moyens pour :

- soutenir et renforcer les valeurs humaines de communauté, d'aide et de service;
- permettre aux individus d'exercer leurs droits et devoirs en tant que membres d'une communauté, en apprenant et grandissant tout au long de leur vie, et réalisant ainsi entièrement leur potentiel humain;
- surmonter nos différences de manière à vivre ensemble dans des sociétés saines et hospitalières, travaillant ensemble pour proposer des solutions aux défis que nous devons tous relever et pour donner forme à nos destinées communes.

Au début de ce nouveau millénaire, le volontariat est un élément essentiel à toutes nos sociétés. Il permet de rendre concrète, pratique et effective la Déclaration des Nations Unies, qui stipule que « Nous, les peuples, nous avons le pouvoir de changer le monde ».¹⁰

Que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale, l'implication ou l'engagement citoyen favorise l'acquisition de ce bagage de connaissances, amenant une prise de conscience des enjeux associés à l'environnement naturel et humain. C'est la conscientisation qui permet l'adoption de

¹⁰ Préambule de la Charte des Nations Unies

comportements et d'attitudes favorables à l'expression d'une citoyenneté éclairée et écoresponsable.

Dans le cadre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 (PQJ), le gouvernement du Québec a décrit la notion de volontariat. L'engagement volontaire est une porte d'entrée vers d'autres formes de participation. Il peut amener les jeunes à vivre des expériences stimulantes, au Québec ou ailleurs. L'engagement volontaire des jeunes a également pour effet d'améliorer la perception qu'une collectivité a des jeunes qui la composent. (Secrétariat à la jeunesse, 2017).

L'insertion sociale ou la socialisation demeure une condition préalable à l'insertion professionnelle, puisqu'en plus de l'absence de diplôme, les jeunes sans qualification présentent en effet plusieurs facteurs de marginalisation sociale qui les maintiennent hors de la sphère professionnelle. L'absence de compétences sociales s'avère aujourd'hui encore plus problématique que la non-qualification scolaire tant sur les plans de l'embauche que du maintien dans l'emploi.¹¹

Le volontariat favorise l'engagement social dans le milieu de vie et joue un rôle important dans le développement du sentiment d'appartenance d'un jeune envers celui-ci. Cela peut avoir des effets positifs sur son parcours personnel et scolaire, et favoriser sa compréhension des enjeux locaux.

L'engagement dans le milieu de vie favorise l'inclusion sociale des jeunes et leur permet de développer des aptitudes et des compétences qui pourront être transférables dans d'autres sphères de leur vie. La participation à des projets de volontariat d'utilité collective peut également avoir un effet positif sur la perception de la population à l'égard des jeunes puisque cet engagement comporte des bénéfices directs pour la communauté.

Les retombées de l'engagement

De nombreuses recherches confirment que l'engagement citoyen a une incidence positive sur plusieurs aspects du développement des jeunes :

¹¹ Duchène, M. and Popliment, C. (2013). *Insertion professionnelle, socialisation des jeunes français « sans qualification » et formation par alternance*. Éducation et socialisation, [En ligne]. (34). <https://edso.revues.org/460#tocto1n2> [Page consultée le 1^{er} août 2017].

- Développement social, cognitif et psychologique (réduction du stress, accroissement de la durée de vie, augmentation du sentiment de bonheur, amélioration de la qualité du temps, etc.).¹²
- Développement identitaire et conscience politique.¹³
- Réduction des facteurs de risque.¹⁴
- Développement de l'autonomie et de l'appartenance.¹⁵

S'engager procure d'énormes avantages aux jeunes. Les chercheurs ont établi des liens entre engagement et impacts positifs en matière de réduction des facteurs de risque :

- Une diminution de la consommation d'alcool¹⁶ et de l'usage de drogues.¹⁷
- Moins de décrocheurs et d'échecs scolaires.¹⁸
- Une diminution des grossesses non désirées.¹⁹
- Une diminution des comportements antisociaux et criminels.²⁰
- Une diminution de la dépression.²¹

¹² Kuperminc, G. P., Holditch, P. T., Allen, J. P. (2001) *Volunteering and Community Service in Adolescence*. *Adolescent Medicine : State of Art Reviews* 12: p. 445-457.

¹³ Youniss, J.; McLellan, J. A.; Mazer, B. (2001) *Voluntary Service, Peer Group Orientation and Civic Engagement*. *Journal of Adolescent Research* 16 : p. 456-468.

¹⁴ Allen, J.P. et coll. (1994). *Programmatic prevention of adolescent problem behaviors: the role of autonomy, relatedness, and volunteer service in the Teen Outreach Program*. *American Journal of Community Psychology* 22, 5 : p. 617-638.

¹⁵ McKinney, K.G. (2002). *Engagement in community service among college students : is it affected by significant attachment relationships?* *Journal of Adolescence* 25 : p. 139-154.

¹⁶ Komro, K. A., Perry, C. L., Murray, D. M., Veblen Mortenson, S., Williams, C. L., & Anstine, P. S. (1996). *Peer-planned social activities for preventing alcohol use among young adolescents*. *Journal of School Health*, 66(9), p. 328-334.

¹⁷ Jenkins, J. E. (1996). *The influence of peer affiliation and student activities on adolescent drug involvement*. *Adolescence*, 31, p. 297-307.

¹⁸ Mahoney, J. L., & Cairns, R. B. (1997). *Do extracurricular activities protect against early school dropout?* *Developmental Psychology*, 33, p. 211-253.

¹⁹ Allen, J. P., Philliber, S., Herrling, S. & Gabriel, K. P. (1997). *Preventing teen pregnancy and academic failure: Experimental evaluation of a developmentally based approach*. *Child Development*, 64, p. 729-742.

²⁰ Mahoney, J. L. (2000). *School extracurricular activity participation as a moderator in the development of antisocial patterns*. *Child Development*, 71(2), p. 502-516.

²¹ Mahoney, J. L., Schweder, A. E., & Stattin, H. (2002). *Structured after-school activities as a moderator of depressed mood for adolescents with detached relations to their parents*. *Journal of Community Psychology*, 30(1), p. 69-86.

Le Créneau carrefour jeunesse

Le programme Créneau carrefour jeunesse (Créneau) incarne un partenariat entre les CJE et le Secrétariat à la jeunesse. Il s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 29 ans inclusivement et entre en synergie avec la programmation de LOJIQ possiblement déployable au Québec. Le projet de loi 139 démultiplierait les occasions du programme Créneau de développer le plein potentiel des jeunes du Québec en y ajoutant un volet mobilité.

Les principaux objectifs poursuivis par le Créneau sont :

- encourager la persévérance scolaire ou le retour aux études (volet 1) et soutenir les jeunes en situation de vulnérabilité afin de favoriser l'acquisition de leur autonomie sur les plans personnel et social (volet 2);
- multiplier les occasions pour les jeunes de s'engager dans des projets d'entrepreneuriat (volet 3), de bénévolat (volet 4) et de volontariat (volet 5);
- favoriser l'accès et la présence des jeunes dans des lieux décisionnels (volet 6).

Le Créneau est complémentaire à l'offre de services gouvernementale existante, notamment aux services offerts par les établissements d'enseignement et par le réseau de la santé et des services sociaux, ainsi qu'aux services d'emploi financés par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le Créneau mise sur le développement de partenariats stratégiques, tant sur le plan local qu'à l'échelle nationale.

Il permet de renforcer la capacité d'intervention auprès des jeunes à une échelle locale par l'entremise des CJE, un réseau d'organismes reconnus et présents sur l'ensemble du territoire québécois. Tout en s'adaptant aux besoins et réalités locales, le Créneau carrefour jeunesse permet de mettre en oeuvre des services et une variété de projets pour les jeunes âgés de 15 à 29 ans inclusivement.

Le Secrétariat à la jeunesse, en collaboration avec le RCJÉQ, assure la coordination, le déploiement et l'amélioration continue du programme dans l'ensemble des CJE.

LE RCJEQ et LOJIQ, un partenariat gagnant pour l'engagement jeunesse

Après un an de projet pilote, le développement du projet de volontariat a été généralisé dans l'ensemble des CJE le 1^{er} avril 2017. Près de 6 mois après son entrée en vigueur, 118 projets ont été développés par 841 jeunes. Des projets qui les rassemblent et qui leur ressemblent.

VOLONTARIAT	
Nombre de projets	118
Nombre de participants	841
Nombre moyen de participants	7,2
Écart type	3,6
Secteurs	
Travaux	11
Sport	7
Solidarité	22
Santé	9
Premières Nations	1
Intervention d'urgence	1
Environnement	28
Entrepreneuriat	3
Éducation	2
Développement international	1
Culture et loisirs	20
Citoyenneté	13
Portée	
Local	113
Régional	4
Pancanadien	0
International	2

Les CJE sont donc avec succès en train de développer le modèle québécois du volontariat, et ce, à l'échelle de toute la province. L'apport de la loi n° 139 et de Québec Volontaire permettrait d'incorporer une dimension de mobilité à ces projets. Ainsi, la collaboration RCJEQ-LOJIQ permettra notamment de veiller à l'égal accès de tous à l'engagement citoyen et à la mobilité, en plus d'assurer

la mixité sociale des volontaires, tant en termes de niveaux de formation, de genre, d'âge, de milieu social et d'origines culturelles que de lieux de vie. Par le fait même, il favorise la cohésion sociale et la solidarité par les pairs.

Ouvrir le champ des possibles

Définir un statut juridique du volontaire

Actuellement, il existe un vide juridique pour les volontaires. En effet, ni bénévoles ni salariés, ils ne sont pas incorporés dans le droit québécois, notamment en ce qui a trait aux couvertures maladies, accidents de travail, imposition des allocations, calcul des prestations sociales, etc. Par conséquent, pour le développement adéquat des projets de volontariat que permettrait la loi n° 139, il est nécessaire d'entamer parallèlement une réflexion sur le statut juridique du volontaire. À cet égard, voici nos recommandations :

- Le volontariat donne lieu au versement minimal d'une indemnité et d'un soutien complémentaire, en nature ou en numéraire. Les organismes doivent servir aux volontaires une prestation couvrant minimalement les frais associés à leur participation au projet.
- Le volontariat ouvre droit sur un régime de protection sociale. Le volontariat peut s'effectuer également dans le secteur privé (économie sociale et solidaire), car certains territoires éloignés ont peu d'OBNL.
- Le volontariat peut s'effectuer parallèlement à d'autres activités (étude, salariat, bénévolat, etc.); il faut donc favoriser la conciliation engagement-étude-travail-famille.
- L'ensemble des composantes de l'indemnisation du volontaire (indemnité de base, majoration, prestation servie par la structure d'accueil) sont non imposables.
- L'allocation de reconnaissance n'est pas prise en compte dans le calcul des prestations sociales afin de ne pas freiner la mise en mouvement des jeunes prestataires.
- Sans condition de nationalité ou de statut permanent afin de favoriser la mixité sociale et l'intégration des nouveaux arrivants par l'engagement citoyen.
- Le volontaire agit en complémentarité avec l'action des salariés, des stagiaires et des bénévoles (voir détails ci-dessous).

Les différentes expériences dans le monde attestent que le principal défi du volontariat est la tendance à l'assimiler à une expérience de travail et à être utilisée en tant que sous-emploi. Il est donc nécessaire de marteler que :

- Les volontaires doivent intervenir en complément de l'action des salariés, agents, stagiaires, et/ou bénévoles, mais sans s'y substituer. Ainsi, les missions de volontariat doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'effet bénéfique d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service à la population déjà rendu par les salariés, agents, stagiaires et/ou bénévoles.
- Le volontariat organise une collaboration exclusive de tout lien de subordination entre le volontaire et l'organisme qui l'accueille, à la différence d'un contrat de travail. Il s'agit plutôt ici d'une relation de collaboration.
- Le volontaire ne peut réaliser son projet auprès d'un organisme dont il est salarié ou au sein duquel il détient un mandat de dirigeant bénévole.
- Enfin, les missions confiées au volontaire ne peuvent relever d'une profession réglementée.

La mobilité pour les nouveaux arrivants

Actuellement, pour pouvoir bénéficier de l'appui de LOJIQ, il faut obligatoirement :

- être âgé de 18 à 35 ans;
- être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent (carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour à l'étranger);
- détenir une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide;
- habiter au Québec depuis au moins un an.

Le RCJÉQ affirme que la participation citoyenne et la mobilité sont des leviers importants pour l'insertion socioprofessionnelle. Ceci est d'autant plus vrai pour les nouveaux arrivants. Le Plan d'immigration du Québec 2017 prévoit l'accueil d'environ 50 000 immigrants chaque année.²² Quoi de mieux qu'une expérience professionnelle ou citoyenne dans les régions du Québec pour ces nouveaux arrivants afin de favoriser leur intégration. C'est pourquoi nous souhaitons que l'accès à la mobilité soit élargi aux personnes qui possèdent un

²² Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion; Plan d'immigration du Québec en 2017.

statut de résident temporaire et ceux qui résident au Québec depuis moins d'un an.

La complémentarité et l'innovation sociale

Pour ce qui est du déploiement sur le territoire québécois, le RCJÉQ propose à LOJIQ de s'appuyer sur l'implantation locale, régionale et nationale des CJE qui rejoignent annuellement près de 60 000 jeunes du Québec. Les programmes développés par LOJIQ à l'international sont pour beaucoup déjà proposés au Québec par les CJE. C'est pourquoi nous souhaitons que l'ensemble des actions soient exécutées en complémentarité avec l'offre existante en y ajoutant un volet mobilité. De plus, nous émettons le souhait que cette loi soit l'occasion de créer de nouveaux espaces de collaboration et d'innovation afin de répondre aux besoins de jeunes et des défis sociaux, économiques et écologiques de notre temps.

Conclusion

Grâce à leur capacité d'adaptation, leur approche globale et leur innovation, les CJE créent une multitude de projets permettant aux jeunes de vivre des expériences génératrices de succès et de trouver leur place en société. Les CJE assurent un leadership reconnu et apprécié des nombreux partenaires avec qui ils bâtissent des projets. C'est pourquoi, par l'entremise de cette loi, nous sommes fiers de pouvoir collaborer avec LOJIQ dans le déploiement de leurs activités sur le territoire québécois. Forts de leur implantation locale, régionale et nationale, les 110 CJE sauront appuyer LOJIQ tout comme LOJIQ a appuyé les CJE dans leurs démarches internationales.

Dans le présent mémoire, vous avez pu apprécier un éventail de projets co-construits par les CJE et LOJIQ ainsi que les occasions de transformation qu'ouvre la Loi n° 139 pour les jeunes.

La participation sociale et la mobilité sont des facteurs déterminants pour l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes. Nous sommes d'avis que la loi 139, en permettant à LOJIQ d'œuvrer sur le territoire québécois, permettra de multiplier les retombées des projets existants en y incorporant une dimension de mobilité. Ceci sera profitable pour les jeunes tout comme pour le développement de nos régions.

En 2023, le Québec comptera davantage de citoyennes et de citoyens âgés de 65 ans et plus que de jeunes de moins de 20 ans.²³ Dans ce contexte, les jeunes doivent être outillés pour constituer la relève qui contribuera à l'essor de la société québécoise de demain, en collaboration avec les différentes générations ainsi que dans le respect de la diversité et de l'environnement. Pour cela, ils doivent avoir l'occasion d'acquérir des connaissances et des compétences qui leur permettront de comprendre et de s'appropriier les enjeux de leur milieu, et de se familiariser avec les rouages de la vie en société. Alors que *“ 65% des enfants qui rentrent à l'école primaire aujourd'hui finiront par exercer des métiers qui n'existent pas encore”*, la mobilité est l'un des facteurs favorisant l'acquisition des compétences pour le 21^e siècle.

²³ Institut de la statistique du Québec, 2014.

Dans ce contexte, le RCJEQ, les CJE et leur partenaire LOJIQ demeurent des acteurs incontournables et des partenaires gagnants pour la jeunesse du Québec !

²⁴ World Economic Forum, The Future of Jobs Employment, Skills and Workforce Strategy for the Fourth Industrial Revolution, January 2016

Recommandations

Recommandation 1

Promouvoir la participation sociale et la mobilité comme des leviers déterminants pour l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes.

Recommandation 2

Veiller à l'égal accès de tous à la mobilité et assurer la mixité sociale des participants, tant en termes de niveaux de formation, de genre, d'âge, de milieu social et d'origines culturelles que de lieux de vie. Par le fait même, favoriser la cohésion sociale et la solidarité par les pairs.

Recommandation 3

S'adosser aux CJE pour rejoindre des jeunes traditionnellement éloignés de la participation citoyenne et de la mobilité.

Recommandation 4

S'appuyer sur l'expertise locale des CJE et la connaissance du RCJÉQ des différentes réalités régionales pour assurer le déploiement de LOJIQ au Québec.

Recommandation 5

Favoriser le développement des régions en ancrant, dans une perspective de développement local, les projets de mobilité, ainsi que bénéficier de l'appui du milieu, notamment les CJE. Le sentiment d'appartenance ainsi développé maximise les retombées en termes d'acquisition de nouvelles expertises favorables au développement des régions, de perfectionnement de la main-d'œuvre au regard des besoins sectoriels, d'entrepreneuriat et d'apport à la vie culturelle.

Recommandation 6

Approfondir les liens LOJIQ-RCJÉQ en ce qui a trait au développement de projets de développement de carrière, d'entrepreneuriat, de projets étudiants, de volontariat et d'insertion socioprofessionnelle.

Recommandation 7

Valoriser le volontariat comme vecteur de développement des capacités d'agir des jeunes et des communautés.

Recommandation 8

Définir un statut juridique pour les volontaires, notamment en ce qui a trait aux couvertures maladies, accidents de travail, imposition des allocations, calcul des prestations sociales, etc. S'appuyer alors sur l'expertise du RCJÉQ dans ce domaine.

Recommandation 9

Ouvrir l'accès à la mobilité aux personnes qui possèdent un statut de résident temporaire et ceux qui résident au Québec depuis moins d'un an afin de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et l'enrichissement mutuel.

Recommandation 10

Déployer les activités de LOJÉQ en complémentarité avec les ressources existantes et favoriser l'innovation sociale issue de ces nouvelles synergies.